

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2017
à 19h30, à SAINT AULAYE
Compte-rendu

Proposition d'un règlement de la Fête Foraine

Sur la proposition du président de l'association de Saint-Aulaye en Fête, le Conseil Municipal adopte le règlement de la fête foraine de Saint-Aulaye.

Redevance d'occupation du domaine public

Suite à l'élaboration d'un règlement concernant la fête foraine de Saint-Aulaye, le Conseil statue sur la redevance d'occupation du domaine public, et notamment celles du Champ de Foire et du parking de la Maison des Associations. Initialement, le montant de cette redevance était de 40€ par jour si l'occupation dépassait 24 heures. Durant la période de la fête foraine, la redevance sera d'un montant forfaitaire de 100 € par semaine et de 150€ pour 2 semaines pour le parking de la Maison des Associations (où sont stationnés les véhicules d'habitation). L'occupation du Champ de Foire par les stands sera gratuite.

Convention de mise à disposition du matériel communal

Le Conseil décide de ne pas changer les tarifs de location de la scène et du parquet de danse pour les collectivités territoriales et les associations.

Budget Locations Communales : décision modificative

Suite aux admissions en non-valeur ou aux recouvrements infructueux, il convient d'émettre un titre de 5 510 € pour des reprises de provisions et un mandat de cette même somme. Compte tenu que 4 000 € avaient été budgétisés, le Conseil Municipal prend une décision modificative :

Article	Diminution en €	Augmentation en €
60632 Fourniture de petits équipements	1 510.00	
6817 Provisions		1 510.00
TOTAL	1 510.00	1 510.00
Article	Diminution en €	Augmentation en €
752 Revenus des immeubles	1 710.00	
7817 Reprise sur provisions		1 710.00
TOTAL	1 510.00	1 510.00

Budgets Camping et Lotissement Route de la Double

Le Conseil décide de clôturer les budgets annexes du Camping et du Lotissement Route de la Double au 31 décembre 2017. Les déficits et les excédents seront repris sur le budget primitif 2018 de la Commune. Les résultats de clôture du budget Camping sont :



Investissement : + 30 886.62 €

Fonctionnement : + 6 127.77 €.

Les résultats de clôture du budget Lotissement ne sont pas encore connus car il reste une subvention du Conseil Départemental à percevoir.

Demandes de subvention 2018

La Maison Familiale de Vanxains demande au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention pour les 3 élèves fréquentant l'établissement et habitant Saint-Aulaye. Le Conseil accepte cette demande pour un montant de 75 €.

Le Collège Dronne-Double demande la participation de la Commune pour les voyages à Eymoutiers et en Espagne de 25 enfants. Le Conseil accepte cette participation pour un montant de 625 €.

Ces montants seront inscrits sur le budget primitif de la Commune de 2018.

Renouvellement des contrats d'assurance du personnel

Le Conseil Municipal accepte de reconduire les contrats d'assurance du personnel CNRACL (plus de 28 heures par semaine) et IRCANTEC (moins de 28 heures par semaine). L'appel à cotisation pour la première catégorie est 29 608.45 € (pour 19 agents) et 485.45 € pour la seconde catégorie (soit 5 agents).

Recrutement d'un maître-nageur sauveteur pour la saison 2018

Le Conseil décide le recrutement d'un maître-nageur sauveteur, Monsieur Nicolas GRANGE, pour la piscine municipale du 23 mai au 2 septembre 2018 pour 35 heures hebdomadaire.

Convention de servitude avec le Syndicat Mixte DFCI 24

Vu la création du Syndicat Mixte de Défense Forestière au 1^{er} janvier 2017, le Conseil accepte la demande de servitude de passage au profit du SM DFCI 24 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention. L'actuelle servitude étant au nom de Syndicat DFCI Dronne-Double.

Convention avec la Société Protectrice des Animaux de Bergerac

Devant la recrudescence des chats errants sur le secteur de Saint-Aulaye et étant donné que l'association SOS Chats libres est débordée par les demandes des particuliers et des collectivités, il convient d'étudier d'autres solutions palliant ce problème. Le Conseil décide l'adhésion de la Commune à la SPA, qui prendrait en charge les chiens et les chats errants en vue de leur adoption, ou de leur stérilisation (pour les relâcher sur la commune). Le montant de l'adhésion est de 0.65€ par habitants. Si cette solution étant acceptée, le partenariat avec la société Lagorce, pour les chiens errants, d'un montant de 600€ par an, sera dénoncé.

Désignation d'un élu référent sécurité routière

La Préfecture de la Dordogne demande au Conseil Municipal de désigner un référent Sécurité Routière. En effet, suite à la hausse du nombre d'accidents et de tués, Madame la Préfète souhaite reconstituer un réseau d'élus référents qui seraient ainsi les interlocuteurs privilégiés de la mission de la sécurité routière de la préfecture et bénéficieraient de formations spécifiques et des forums d'échanges. Cet élu, qui serait le relais entre les services de l'État et les autres acteurs locaux (population, entreprises...), devra veiller à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière, être porteur d'une politique sécurité routière avec une identification des problèmes locaux au sein de la collectivité et être force de propositions qui pourront être adaptées. Le Conseil



désigne Monsieur Éric VARIN, comme référent sécurité routière, et Monsieur Philippe BERNARD comme suppléant.

Reversement des budgets annexes au budget principal

Le Conseil Municipal décide de reverser au budget principal, les sommes correspondant à :

- 1/3 du temps de travail de Madame Muriel LEVEZIEL, agent administratif et de 1/2 du temps de travail de Monsieur Alain DELAGE et 1/5 du temps de travail de Grégory CLUZEAU, agents techniques, affectés au budget Assainissement, soit 32 049.84 €
- 1/2 du temps de travail de Monsieur Frédéric JOUBERT et 1/10^{ème} du temps de travail de Monsieur Jean-Charles LANDRODIE, agents techniques, ainsi que 1/3 du temps de travail de Madame Laurence MERCIER, agent administratif, affectés au budget des Locations Communales, soit 29 733.76 €.

